

# Liste des examens urgents

## Informations concernant l'arrêté du 15 décembre 2016 déterminant la liste des examens réputés urgents ainsi que les conditions de réalisation et de rendu des résultats de ces examens

Cet arrêté demande aux laboratoires de diffuser aux prescripteurs **la liste des examens réputés urgents\*** ainsi que le délai maximum de communication des résultats : *ce délai est le temps entre l'heure de prélèvement au laboratoire (ou l'heure de réception au laboratoire dans le cas d'un prélèvement effectué par un préleveur externe) et la communication au prescripteur du résultat validé par le biologiste médical.*

En résumé, selon cet arrêté, **la prescription doit mentionner**, en plus des mentions habituelles :

- **Obligatoirement la mention « examen urgent » associée à l'examen ou aux examens concernés**
- **Si possible les informations cliniques pertinentes motivant cette demande**
- **Si possible le moyen de communication désiré (téléphone)**

Important : le respect des délais mentionnés nécessitant la mise en place de mesures spécifiques (en particulier de transport jusqu'au plateau technique), seules les demandes urgentes et justifiées sur un plan médical seront prises en compte. En cas d'urgence vitale, veuillez adresser votre patient à un service d'urgence.

Le tableau suivant liste les examens pour lesquels le laboratoire s'engage sur un délai de rendu des résultats, à condition que le prélèvement soit fait directement au laboratoire ou apporté immédiatement par un préleveur externe.

Cet engagement ne s'applique pas lorsque le prélèvement est assumé par un préleveur externe et transmis par une tournée de ramassage.

Cette liste a été préalablement validée par l'équipe médicale du plateau technique de BioAllan (techniciens et biologistes) et par le laboratoire sous-traitant Dynalab. Elle est consultable sur notre site internet à la rubrique « Prescripteur » ([www.bioallan.fr](http://www.bioallan.fr))

\* urgence relative : il s'agit d'une situation grave, pouvant évoluer sans prise en charge adéquate vers une menace du pronostic vital à court ou moyen terme, ou une morbidité (est donc exclue l'urgence dite « organisationnelle » des unités de soins) [source Ann Biol Clin 2018 ; 76(1) : 23-44 Biologie d'urgence : les recommandations 2018 de la SFBC]

## Liste des examens urgents

		Hospitalisation Clinique	Autres cas <sup>(1)</sup>
<b>Hématologie</b>	<i>NG, Plaquettes</i>	<b>2H</b>	<b>5H</b>
<b>Hémostase</b>	<i>TP, TCK, Fibrine</i>	<b>2H</b>	<b>5H</b>
	<i>D.Dimères</i>	<b>2H</b>	<b>5H</b>
<b>Immuno-hématologie</b>	<i>Phénotype érythrocytaire, RAI</i>	<b>3H</b>	<b>NC</b>
<b>Biochimie et Immunologie</b>	<i>Troponine</i>	<b>2H</b>	<b>4H</b>
	<i>BNP, NT-PROBNP</i>	<b>2H</b>	<b>5H</b>
	<i>HCG</i>		
	<i>Protéine C réactive (CRP)</i>		
	<i>Ionogramme (Na,K,Cl)</i>		
	<i>Créatinine, DFG</i>		
	<i>Lipase</i>		
	<i>Protéinurie femme enceinte</i>		
	<i>Procalcitonine</i>		
<b>Microbiologie</b>	<i>Recherche du paludisme</i>		

(1) sites pré-analytiques BioAllan

(2) Examen non réalisé sur le site de Montbard, envoi sur Hôpital de Semur